

# Les Eupatrides d'Athènes, "nobles défenseurs de leur patrie"

Alain Duplouy

### ▶ To cite this version:

Alain Duplouy. Les Eupatrides d'Athènes, "nobles défenseurs de leur patrie". Cahiers du Centre Gustave Glotz, 2003, 14, pp.7-22. halshs-00583144v1

### HAL Id: halshs-00583144 https://shs.hal.science/halshs-00583144v1

Submitted on 5 Apr 2011 (v1), last revised 11 Dec 2019 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les Eupatrides d'Athènes, « nobles défenseurs de leur patrie »

Version avant publication Paru dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz* 14 (2003), p. 7-22

La définition des Eupatrides n'a guère posé de problèmes aux historiens de l'Athènes archaïque et classique. « The traditional criterion for a Eupatrid was membership by descent in a great family, with the nexus of wealth, privilege, birth and prestige attached to it », écrivait Carl Roebuck, « No one would deny that there were such families in seventh-century Athens and there seems no reason to deny them the collective name of Eupatridai »<sup>1</sup>. Conformément à l'équation formulée par l'auteur de la Souda<sup>2</sup>, εὐπατρίδαι passe invariablement pour un synonyme d'εὐγενεῖς. Depuis Fustel de Coulanges, qui y voyait l'équivalent des patriciens romains, les Eupatrides ont donc été tenus pour la plus ancienne noblesse athénienne<sup>3</sup>. Seule la nature exacte du groupe divise les spécialistes : s'agissait-il d'une désignation générale de l'aristocratie athénienne —c'est-à-dire d'une « classe » d'Eupatrides— ou d'un corps reconnu comme tel par la cité —autrement dit d'un « ordre » d'Eupatrides— voire, sur le modèle gentilice hérité du XIX<sup>e</sup> siècle, d'un génos particulier —à propos duquel certains parlent volontiers de « clan » ou de « caste » ? Il ne fait de toute facon aucun doute pour la plupart des historiens que la constitution d'un groupe d'Eupatrides marqua la transformation d'une élite homérique ouverte en une aristocratie fermée de propriétaires terriens<sup>4</sup>. Sur le témoignage de Plutarque (*Thésée* 25, 2), les Eupatrides furent du reste tenus pour les seuls détenteurs de l'autorité politique dans l'Athènes présolonienne. J.K. Davies en tira donc argument pour inclure parmi les Eupatrides tous les individus ayant occupé l'archontat avant l'époque de Solon et, partant, l'ensemble de leurs ancêtres et descendants, même si aucun d'entre eux ne fut jamais qualifié de la sorte par les auteurs anciens<sup>5</sup>. Réciproquement les familles des quelques rares individus qualifiés d'εὐπατρίδαι dans nos sources se virent automatiquement attribuées, quoique sans preuve, un archonte dans l'Athènes présolonienne<sup>6</sup>. Ainsi se trouva défini un corps de citoyens, auquel furent concédées les trois caractéristiques traditionnellement reconnues à toute aristocratie grecque : noblesse de naissance, pouvoir politique et aisance économique.

C. Roebuck, «Three Classes (?) in Early Athens », *Hesperia*, 43, 1974, p. 485-493 (citation, p. 487). Rappelons également les mots de P. J. Rhodes, *A Commentary on the Aristotelian* Athenaion Politeia, Oxford, 1981, p. 75: «The Eupatrids were the aristocrats of the seventh and sixth centuries, no doubt mostly men whose land lay near the city of Athens and who had ready access to the seat of power ».

<sup>2</sup> Souda s.v. εὐπατρίδαι : εὐγενεῖς.

La bibliographie spécialisée n'est guère abondante; citons J. Toepffer, *Attische Genealogie*, Berlin, 1889, p. 175-180 (*génos* d'Eupatridai); J. Öhler, « Eupatridai » [1] et [2], *RE* XI, 1907, col. 1164-1165; H. T. Wade-Gery, « Eupatridai, Archons and Areopagus », *ClQ*, 25, 1931, p. 1-11 et 77-89; F. R. Wüst, « Gedanken über die attischen Stände. Ein Versuch », *Historia*, 8, 1959, p. 1-11; R. I. Sealey, « Regionalism in Archaic Greece », *Historia*, 9, 1960, p. 155-180, partic. p. 178-180; J. H. Oliver, « Reforms of Cleisthenes », *Historia*, 9, 1960, p. 503-507; R. I. Sealey, « Eupatridai », *Historia*, 10, 1961, p. 512-514; J. Ober, *Mass and Elite in Democratic Athens*, Princeton, 1989, p. 56-59; H.-J. Gehrke, « Eupatridai », *DNP* IV, 1998, col. 263.

Par exemple, W. Donlan, «The Origins of καλὸς κἀγαθός», AJPh, 94, 1973, p. 367 n. 4 ou H.-J. Gehrke, «Eupatridai», DNP IV, 1998, col. 263 : « er reflektiert eine wichtige Phase in der Entwicklung der sozialen Elite zu einer Aristokratie».

J. K. Davies, *Athenian Propertied Families*. 600-300 B.C., Oxford, 1971, p. 298-299 (Cimon), p. 331-332 (Ariston), p. 369 (Mégaclès) et p. 445 (Pisistrate).

À savoir les ancêtres d'Alcibiade (APF, p. 12) et de Callias (p. 254).

Après avoir montré, à travers divers articles<sup>7</sup>, que les fondements théoriques d'une telle reconstruction de la société grecque antique étaient très sérieusement remis en question dans l'historiographie récente, je voudrais m'attacher, en marge d'une étude générale sur les modes de constitution et de représentation des élites grecques<sup>8</sup>, au cas particulier des Eupatrides d'Athènes. Contrairement à ce que laisserait croire l'usage courant du mot chez les historiens contemporains, la réalité antique est d'une interprétation beaucoup moins aisée.

### Les premières occurrences et leur contexte historique

Face aux quelque cinq cents occurrences du terme εὐπατρίδαι, il s'agit tout d'abord de refuser cette méthode régressive, fort en vogue auprès de certains historiens, qui consiste à partir des textes les plus explicites pour projeter sur les documents moins clairs une image limpide de l'institution. Dans la pratique, la démarche se résume en effet à partir des textes les plus récents (concentrant 95 % des occurrences), telle la Souda, pour éclairer les documents archaïques<sup>9</sup>. En suivant l'ordre des attestations, l'historien restitue au contraire l'évolution sémantique du concept, s'épargnant ainsi une série de contresens<sup>10</sup>. Un constat, rarement énoncé, étonne d'emblée pour une réalité prétendûment aussi assurée que l'existence d'un corps d'Eupatrides dans la société athénienne archaïque : il n'existe pas la moindre allusion aux Eupatrides avant la fin du VIe siècle. Même les fragments de Solon, sélectionnés par des auteurs antiques d'ordinaire fort préoccupés par les conflits entre ἀγαθοί et κακοί, ne contiennent aucune mention du terme. Bien entendu, ce silence des documents conservés n'implique pas *a priori* l'inexistence de l'institution à l'époque archaïque. Il importe toutefois de prêter une grande attention au sens des premières occurrences qui pourraient tout autant signaler la formation de ce groupe d'individus.

Outre l'épitaphe d'un Athénien mort à Érétrie, sur laquelle nous allons revenir, la plus ancienne occurrence du terme se rencontre dans une chanson de table de la fin du VI<sup>e</sup> siècle, dont la *Constitution d'Athènes* (XIX 3) a conservé le texte, sans y introduire, supposera-t-on, de modification essentielle.

αἰαῖ Λειψύδριον προδωσέταιρον, οἵους ἄνδρας ἀπώλεσας, μάχεσθαι ἀγαθούς τε καὶ εὐπατρίδας, οἳ τότ' ἔδειξαν οἵων πατέρων ἔσαν. Hélas, Leipsydrion félon! Quels hommes tu as fait périr, braves au combat et eupatrides, eux qui ont montré alors de quels pères ils étaient issus!

A. Duplouy, « L'aristocratie et la circulation des richesses. Apport de l'histoire économique à la définition des élites grecques », *RBPh*, 80, 2002, p. 5-24; « Pouvoir ou prestige ? Apports et limites de l'histoire politique à la définition des élites grecques », *RBPh*, 83, 2005, sous presse.

Ce fut là l'objet de ma thèse de doctorat, portant sur *Les modes de reconnaissance sociale en Grèce entre les X<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles avant J.-C. (Université libre de Bruxelles & Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2003), dont je prépare actuellement la publication.* 

Sur les 475 occurrences de toute la littérature grecque, la très grande majorité (plus de 95 %) se trouve chez des auteurs d'époque impériale, tandis que sur les 29 occurrences attestées dans les inscriptions, papyrus documentaires et ostraca, toutes —sauf une épitaphe et quelques ostraca athéniens— sont postérieures au III<sup>e</sup> siècle avant J.-C. L'enquête a été réalisée au moyen des CD-ROM *Thesaurus Linguae Graecae* E (Irvine, 2000) et *Packard Humanities Institute Documentary CD* #7 (Los Altos, 1996).

Seul Th. J. Figueira, « The Ten Archontes of 579/8 at Athens », *Hesperia*, 53, 1984, p. 447-473 adopta cette méthode, sans toutefois pouvoir tirer toutes les conséquences de ses conclusions. Appliquant la même démarche, F. Bourriot a montré qu'à Sparte —où l'expression prit naissance—, les *kaloi kagathoi* ne constituaient pas une classe sociale bien définie, mais correspondaient à des soldats d'élite. Cf. F. Bourriot, « *Kaloi kagathoi*, *kalokagathia* à Sparte aux époques archaïque et classique », *Historia*, 45, 1996, 129-140; Kalos Kagathos, kalokagathia. *D'un terme de propagande de sophistes à une notion sociale et philosophique*, Hildesheim, 1995.

Selon l'auteur aristotélicien, le *skolion* prit naissance à la suite de l'épisode malheureux de Leipsydrion, l'une des opérations menées par les adversaires des tyrans pour tenter, sans succès, d'expulser d'Athènes les Pisistratides. Le contexte est donc clairement anti-tyrannique et donne de ces Eupatrides la double image de combattants ( $\mu\dot{\alpha}\chi\epsilon\sigma\theta\alpha$ i  $\dot{\alpha}\gamma\alpha\theta$ o $\dot{\nu}$ 5) et de dignes héritiers de leur père ( $\delta$ 1  $\delta$ 1  $\delta$ 2  $\delta$ 2  $\delta$ 3  $\delta$ 3  $\delta$ 4 connotation gentilice du terme n'est donc nullement à rejeter, mais elle ne représente de toute évidence qu'un aspect de l'institution  $\delta$ 1.

De fait, la double dimension, gentilice et anti-tyrannique, du terme se retrouve, en négatif, dans son strict antonyme : κακοπατρίδης. Le mot, particulièrement rare, n'apparaît que chez Alcée et s'inscrit lui aussi dans un contexte politique dominé par la stasis<sup>12</sup>. Le poète déplore que les Lesbiens « aient placé à la tête d'une infortunée cité qui ne sera donc jamais en paix un tyran, Pittacos le kakopatride», τὸν κακοπατρίδα<ν> Φίττακον πόλιος τὰς ἀσχόλω καὶ βαρυδαίμονος ἐστάσαντο τύραννον (fr. 348 Voigt). Suivant l'autorité de Liddell et Scott (s.v.), la plupart des traducteurs modernes<sup>13</sup> s'en sont tenus à rendre le terme par « de basse naissance »<sup>14</sup>. Il s'agirait d'une raillerie adressée à Pittacos stigmatisant l'origine thrace de son père<sup>15</sup>. Notons néanmoins que les partisans de Pittacos, pour lesquels on ne peut raisonnablement postuler en bloc une semblable origine étrangère, étaient eux aussi qualifiés de kakopatrides par Alcée : le plus clairement par les mots τις των κακοπατρίδαν (fr. 67 Voigt). Sans entrer dans un débat sur l'histoire archaïque de Lesbos ni reprendre l'étude des conflits entre les diverses factions mytiléniennes, retenons qu'Alcée n'usait en réalité du terme que pour désigner ses adversaires politiques du moment : Pittacos et ses partisans. Sans exclure une allusion peu flatteuse à des origines étrangères, le terme κακοπατρίδαι paraît surtout avoir été une appellation péjorative donnée par Alcée aux gens de Mytilène qui avaient pris le parti de Pittacos et de la tyrannie 16.

Th. J. Figueira, *Hesperia*, 53, 1984, p. 458 « the term *eupatrides* was therefore used in the 6th century in self-descriptions by the anti-Peisitratid elite ».

Le texte de Théognis livre la seule attestation connue de l'adjectif féminin κακόπατρις (v. 193), que l'on traduira, sans trop hésiter étant donné les idées de l'auteur, par « de basse naissance ». Notons toutefois que le thème du quatrain, stigmatisant la médiocre extraction des épouses prises par certains ἀγαθοί, est identique à celui des vers précédents (183-192) et a déjà suscité les réserves de certains éditeurs à son égard. La présence, unique chez Théognis, du mot κακόπατρις ne fait qu'ajouter au trouble d'un passage qui put être fourvoyé à date récente dans la collection de poèmes de diverses époques rassemblés sous le nom du poète de Mégare. Sur la signification générale des plaintes de Théognis, la lecture de H. van Wees, « Megara's Mafiosi : Timocracy and Violence in Theognis », dans R. Brock et St. Hodkinson (éd.), Alternatives to Athens. Varieties of Political Organisation and Community in Ancient Greece, Oxford, 2000, p. 52-67 est particulièrement stimulante.

Les traductions latines du texte d'Alcée, conservé en tradition indirecte grâce à Aristote (*Pol.* 1285a), sont en revanche des plus intéressantes : « *hominem obscuri generis* » par L. Arentinus (ms Argent. 1469), mais « *patriae maleficum* » par L. Arentinus (ms Ven. 1515) et « *malum patriae* » par G. de Moerbeke ; cf. E.-M. Voigt, *Sappho et Alcaeus*, Amsterdam, 1971, p. 317. Guillaume de Moerbeke (vers 1215-vers 1286), archevêque de Corinthe, a traduit en latin des œuvres d'Aristote à la demande de Thomas d'Aquin, en particulier la *Politique*, dont il fut le premier traducteur. Auteur d'une histoire de Florence (*Historiarum Florentini populi libri X*), Leonardo Bruni Arentinus (1369-1444) traduisit en latin des textes de Platon, d'Aristote et de Plutarque.

Dernièrement, A. Broger, Das Epitheton bei Sappho und Alkaios. Ein sprachwissenschaftliche Untersuchung, Innsbruck, 1996, p. 226-227; H. Rodriguez Somolinos, Estudios sobre el lexico de Safo y Alceo, Madrid, 1992, p. 283-4, 313; El léxico de los poetas lesbios, Madrid, 1998, s.v. κακοπατρίδαις.

Ainsi D. L. Page, *Sappho and Alcaeus*, Oxford, 1955, p. 169-179. L. Kurke, « Crisis and Decorum in Sixth-Century Lesbos: Reading Alkaios Otherwise», *QUCC*, 47, 1994, p. 80 note cependant « Page's claim (...) reveals more about the British attitude toward the limits of its empire in the nineteenth and twentieth centuries than about Lesbos».

Ainsi W. Rösler, Dichter und Gruppe. Eine Untersuchung zu den Bedingungen und zur historischen Funktion früher griechischer Lyrik am Beispiel Alkaios, Munich, 1980, p. 31, 186-191; A. Aloni, « Eteria e tiaso: I gruppi aristocratici di Lesbo tra economia e ideologia », DdA 3° sér., 1, 1983, p. 23; L. de

À côté du skolion de Leipsydrion, c'est une épitaphe du troisième quart du VI<sup>e</sup> siècle, seule autre occurrence archaïque du terme, qu'il convient de verser au débat. Sur une stèle funéraire découverte à Érétrie étaient gravés les mots Χαιρίον Ἀθεναῖος εὐπατριδον ἐνθάδε κεῖτα<ι>, «Ci gît Chairion l'Athénien, membre des Eupatrides» (IG XII 9, 296 = IG  $I^3$ 1516). Voilà donc un Athénien mort à l'étranger, dont l'entourage tint à rappeler sur son tombeau sa qualité d'eupatride. La précision passe d'ordinaire pour la simple énonciation de la noblesse du défunt, mise en valeur par son appartenance à « l'aristocratie des Eupatrides » 17. On s'explique en ce cas difficilement le silence pesant des nombreuses pierres tombales athéniennes, qui n'ont conservé aucune occurrence du terme, alors que certaines stèles concèdent semblable qualité gentilice au défunt<sup>18</sup>. Hasard de la documentation conservée ? C'est possible, mais n'y aurait-il pas une raison précise qui rendait impensable pareille énonciation à Athènes ? Le défunt n'est fort heureusement pas un inconnu. Comme Chairion n'est pas un nom très courant à cette époque, les prosopographes s'accordent à y reconnaître le personnage qui dédia vers le milieu du siècle sur l'Acropole d'Athènes un autel<sup>19</sup> portant la dédicace [τὸν βομὸν ἀνέθ]εκεν Ἀθεναίαι Χαιρίον ταμιεύον Κλεδίο[ο hυιός], « Chairion, fils de Kleidikos, alors qu'il était trésorier, a dédié cet autel à Athéna » (IG I<sup>3</sup> 590). Le personnage avait un fils, connu pour avoir consacré vers 520 une statue de « scribe » en l'honneur de son père<sup>20</sup> avec la dédicace Άλκίμαχος μ' ἀνέ $\{\sigma\}$ θεκε Διὸς κόρει τόδ' ἄγαλμα εὐχολὲν ἐσθλο δὲ πατρὸς hũς Χαιρίονος ἐπεύχεται <ἐ>να[ι], « Alkimachos a dédié cette statue en offrande à la fille de Zeus et se vante d'être le fils de Chairion, un noble père » (IG I<sup>3</sup> 618). Enfin, la stèle funéraire d'un Alkimachos, probablement le même<sup>21</sup>, proclame [A]λκίμαχ', εὔδοχσόν σε χ[υτὲ κ] | ατὰ γαῖ' ἐκάλυφσεν σόφρ[ονα κ] | αὶ πινυτόν, πᾶσαν hέχον | τ' ἀρετέν, « Alkimachos à la bonne renommée, un tumulus te dissimule sous la terre, modéré, prudent et doté de la pleine valeur » (IG I<sup>3</sup> 1234). Ni le père ni le fils, malgré un statut d'eupatride réputé héréditaire, ne se désignait donc comme tel dans des inscriptions affichées à Athènes. Certes, aux dires de son fils, Chairion était un « noble père ». Au terme εὐπατρίδης affiché à Érétrie, Alkimachos préféra néanmoins s'en tenir à Athènes à l'adjectif beaucoup moins exceptionnel ἐσθλός, dont la valeur gentilice n'est pas ici à mettre en doute. Ne serait-ce précisément pas là un argument supplémentaire, invitant à reconnaître dans la qualité d'eupatride une double valeur, à la fois gentilice et anti-tyrannique, dont seule la première pouvait être affichée sans souci dans l'Athènes des tyrans? Lui concédant une sépulture à Érétrie —et l'on songera éventuellement à un exil préalable<sup>22</sup>—, les proches de Chairion pouvaient en revanche

Libero, *Die archaische Tyrannis*, Stuttgart, 1996, p. 321-323 (avec cette réserve que l'adjectif utilisé par Alcée est bien κακοπατρίδης et non, comme l'écrit de Libero, κακόπατρις, son féminin).

J. K. Davies, *APF*, p. 12-15 (600, IV). L'auteur en profite d'ailleurs pour discuter d'un éventuel lien de parenté entre Chairion et Alcibiade, lui aussi explicitement rattaché (cf. infra) aux Eupatrides.

Rappelons l'épitaphe du Samien Léanax (IG I³ 1365), où l'expression γενναῖος ἀνήρ, « homme de noble naissance » n'a pas la moindre ambiguité; cf. U. Knigge, « Zum Kuros vom Piräischen Tor », AthMitt, 84, 1969, p. 76-86; D. Viviers, Recherches sur les ateliers de sculpteurs et la cité d'Athènes à l'époque archaïque, Bruxelles, 1992, p. 107.

A. E. Raubitschek, *Dedications from the Athenian Akropolis. A Catalogue of the Inscriptions of the Sixth and Fifth Centuries B.C.*, Cambridge, 1949, n° 330.

A. E. Raubitschek, DAA, n° 6. Depuis Raubitschek, la dédicace d'Alkimachos est d'ordinaire associée au scribe Acr. 629. L'association a toutefois été récemment mise en doute par I. Trianti, « Παρατηρήσεις σε δύο ομάδες γλυπτών του τέλους του 6ου αιώνα από την Ακρόπολη », dans W. D. E. Coulson et al. (éd.), The Archaeology of Athens and Attica under the Democracy, Oxford, 1994, p. 83-91; « La statue 629 de l'Acropole et la tête Ma 2718 du Musée du Louvre », MonPiot, 76, 1998, p. 1-33; et cette interprétation elle-même critiquée par C. M. Keesling, The Votive Statues of the Athenian Acropolis, Cambridge, 2003.

En dernier lieu, A. M. D'Onofrio, « *Oikoi*, généalogies et monuments : réflexions sur le système des dédicaces dans l'Attique archaïque », *Ktèma*, 23, 1998, p. 110.

C'est également l'hypothèse de J. K. Davies, *APF*, p. 13 « since the date of *DAA* 364, no. 330, makes it difficult to cast him as a Peisistratid sympathizer ». A. E. Raubitschek, *DAA*, p. 12 pense à l'inverse que

proclamer sans prendre trop de risques son opposition aux tyrans, en promouvant dans son épitaphe la cause pour laquelle il était du reste peut-être mort.

Εὐπατρίδης aurait ainsi été à la fin du VI<sup>e</sup> siècle le nom des adversaires de Pisistrate. Il devient alors difficile d'accorder à Pisistrate lui-même et à ses descendants, comme le postule Davies<sup>23</sup>, le statut d'eupatride au seul titre que l'un de ses ancêtres avait occupé l'archontat en 669/8. Il y aurait surtout là un sérieux contresens, qui montre que les critères d'adhésion aux Eupatrides formulés par les historiens contemporains sont bien artificiels.

#### Une double valeur persistante

Cette double valeur du terme  $\epsilon \dot{\nu} \pi \alpha \tau \rho i \delta \eta_5$  se maintint au demeurant durant tout le  $V^e$  siècle. Il convient en effet d'insister sur une caractéristique sociologique qui semble avoir échappé à l'ensemble des commentateurs : en plus d'une illustre ascendance, les quelques personnages ainsi désignés dans nos sources avaient *tous* un lien direct avec la lutte contre les tyrans. Seules trois lignées s'attribuaient en réalité cette qualité tout à fait spécifique :

- Dressant jusqu'à Hermès la généalogie d'Andocide, le grand-père du rhéteur, Hellanicos (FGrHist 4 F 170a = 323a F24a) le disait descendant des Eupatrides (γένους εὐπατριδῶν). N'oublions pas que le rhéteur se vantait d'avoir eu en Léogoras un aïeul qui avait activement participé à la lutte contre les tyrans. Préférant l'exil à toute entente ou compromis avec Pisistrate et ses fîls, celui-ci aurait même remporté sur eux une victoire à Pallénè<sup>24</sup>. Ajoutons que le père de Léogoras avait été, à l'instar de Chairion, trésorier (ταμίας) dans les années 550 (IG I³ 510).
- S'adressant à Callias, Xénophon (*Banquet* 8, 40) s'exclamait Εὐπατρίδης εἶ, « tu es un Eupatride », suggérant par là que la cité avait toutes les raisons de lui faire confiance. Xénophon pourrait surtout faire allusion à son aïeul Callias fils de Phainippos, qui était resté célèbre dans la mémoire de chaque Athénien pour son irréductible opposition à Pisistrate<sup>25</sup>.
- Enfin, ayant hérité d'un procès intenté à son père, le jeune Alcibiade entamait son plaidoyer, comme il en est de coutume, en évoquant son ascendance : Ὁ γὰρ πατὴρ πρὸς μὲν ἀνδρῶν ἦν εὐπατριδῶν, ὧν τὴν εὐγένειαν ἐξ αὐτῆς τῆς ἐπωνυμίας ῥάδιον γνῶναι, πρὸς γυναικῶν δ' Ἀλκμεωνιδῶν, οἳ τοῦ μὲν πλούτου μέγιστον μνημεῖον κατέλιπον, « du côté des hommes, mon père faisait partie des Eupatrides, dont le nom lui-même suffit à faire connaître la noblesse ; du côté des femmes, il faisait partie des Alcméonides qui ont laissé un très grand souvenir de leur richesse ». Ce passage d'Isocrate (*Sur l'Attelage* [XVI] 25) est à l'origine de discussions sans fin²6, car le contraste dressé par Alcibiade entre son ascendance paternelle et ses origines maternelles tendrait à nier l'appartenance des Alcméonides aux Eupatrides, d'ordinaire déduite d'un archontat dans l'Athènes présolonienne, celui du

Chairion se rendit à Érétrie en compagnie de Pisistrate lors de son second exil (cf. Hérodote I 61). Reprenant l'hypothèse de Raubitschek, B. S. Ridgway, *The Archaic Style in Greek Sculpture*, Princeton, 1977, p. 137 en tire argument pour une datation du scribe Acr. 629 dédié par Alkimachos entre 527 et 514.

Les différentes hypothèses, amenant à des « contradictions invraisemblables », sont résumées sans véritable solution par F. Bourriot, *Recherches sur la nature du génos. Étude d'histoire sociale athénienne (périodes archaïque et classique)*, Lille, 1976, p. 405-426.

J. K. Davies, *APF*, p. 445 (11793, II) « demonstrable Eupatrid status ». *Contra* Th. J. Figueira, *Hesperia*, 53, 1984, p. 455 « The polemical tone of Chairion's tombstone and of the Leipsydrion skolion, seen in their historical context, is at odds with a juridical class of Eupatrids, unless one supposes that all families that had produced archons before 594/3 were anti-Peisitratid, exept for Peisistratos' own family ».

Andocide, *Sur les mystères* [I] 106 ; *Sur son rappel* [II] 26. Sur le lien de parenté exact entre l'orateur et son aïeul, J. K. Davies, *APF*, p. 27-28 (828, I).

<sup>25</sup> Hérodote VI 121-122

Mégaclès qui massacra les partisans de Cylon<sup>27</sup>. Outre la non-pertinence des critères modernes d'adhésion aux Eupatrides, ce plaidoyer révèle surtout les contradictions internes d'un système explicatif fondé sur l'unique valeur gentilice du terme εὐπατρίδης. En effet, quand le jeune Alcibiade se présente à ses juges en descendant des Eupatrides, il s'agit pour lui de mentionner, à côté d'une ascendance noble toujours appréciée des jurys populaires<sup>28</sup>, l'opposition de ses ancêtres aux tyrans. L'origine familiale et les hauts-faits de ses ancêtres surtout lorsque ceux-ci étaient liés à la lutte contre les tyrans<sup>29</sup>— faisaient partie des stratégies de défense éprouvées permettant de se gagner un jury. De fait, poursuivant son plaidoyer, l'accusé note que son arrière-grand-père avait été avec Clisthène l'artisan de l'expulsion des Pisitratides (Sur l'Attelage 26). Si les Alcméonides sont ici associés de manière allusive à la lutte contre les tyrans, on sait très bien que l'impact réel de leurs actes était en fait contesté<sup>30</sup>. Ainsi s'explique qu'Alcibiade ait davantage insisté dans sa plaidoirie sur l'action antityrannique de ses ancêtres paternels, là où il rappelle seulement la richesse proverbiale des Alcméonides<sup>31</sup> et les malheurs dont ceux-ci eurent à subir de la part de Pisistrate et de ses fils (Sur l'Attelage 25-26). Replacé sur un terrain politique, le contraste entre l'ascendance paternelle et maternelle d'Alcibiade est donc loin de générer semblable contradiction.

Il faut enfin remarquer que le terme εὐπατρίδης, dans son étymologie même, semble jouer sur la double valeur, gentilice et anti-tyrannique, que les contextes nous ont permis de lui reconnaître. Il ne s'agit toutefois pas de s'en tenir à l'étymologie proposé par Chantraine et Frisk<sup>32</sup>, largement inspirée —à l'encontre de la démarche attendue du linguiste— par la vision historique traditionnelle, qui fait d'εὐπατρίδης un composé de πατήρ (εὐ-πατρ-ίδης). En effet, sans exclure la première lecture, εὐπατρίδης peut également dériver du mot πατρίς (εὐ-πατρίδ-ης). Le terme πατρίς renvoie à peu de chose près à notre concept de « patrie », pour peu que l'on évite la connotation nationaliste que lui a conférée le XIX siècle. La notion apparaît surtout liée dans l'Antiquité à une pensée politique et semble s'être rapidement affranchie de l'unique champ sémantique de la parenté<sup>33</sup>. Dérivant lui-même de πατήρ, πατρίς désigne certes au sens premier la « terre des ancêtres », le « pays où l'on est né ». Dans l'*Iliade* (V 213), Pandare n'aspire qu'à revoir sa patrie, son épouse et sa demeure. Mais déjà dans l'*Odyssée*, a montré Violaine Sebillotte<sup>34</sup>, les retrouvailles d'Ulysse avec sa patrie Ithaque assument une dimension politique forte. Par métonymie, πατρίς en est donc venu à désigner la « communauté politique à laquelle on appartient », sans pour autant que sa valeur

J. K. Davies, *APF*, p. 369 (9688, I) « the family's Eupatrid status, demonstrable from the archonship of Megakles (I) ».

Pour un appel aux tyrannoctones, cf. Isée, *Succession de Dikaiogénès* [V] 47; Démosthène, *Contre Leptine* [XX] 18; 127-130.

Sur l'origine prétendue de cette richesse, A. Duplouy, « L'utilisation de la figure de Crésus dans l'idéologie aristocratique athénienne. Solon, Alcméon, Miltiade et le dernier roi de Lydie », AC, 68, 1999, p. 9-15.

Contra J. Ober, Mass and Elite in Democratic Athens, p. 253-259.

Comme en témoigne le débat sur les motifs qui poussèrent Harmodios et Aristogiton à agir (Hérodote V 55; VI 123; Thucydide I 20, 2; VI 54-59). Sur ce point, il n'y a rien à ajouter à l'analyse de F. Jacoby, *Atthis. The Local Chronicles of Ancient Athens*, Oxford, 1949, p. 158-164. Les Alcméonides prirent du reste eux-mêmes soin de situer leur action par rapport à l'hostilité constante de cet autre adversaire des tyrans qu'était Callias fils de Phainippos (Hérodote VI 121).

P. Chantraine, La formation des noms en grec ancien, Paris, 1933, p. 363; Dictionnaire étymologique de la langue grecque. Histoire des mots, Paris, 1968-1980, s.v. πατήρ; H. Frisk, Griechisches etymologisches Wörterbuch, Heidelberg, 1960-1972, s.v. πατρίο (6. εὐ-πατρίδης).

V. Sébillotte, « La *patris* grecque : essai d'interprétation », *Cahiers du Centre Glotz*, 10, 1999, p. 7-25 ; L.-M. L'Homme-Wéry, « La notion de patrie dans la pensée politique de Solon », *AC*, 69, 2000, p. 21-41. Je remercie Violaine Sébillotte d'avoir partagé avec moi la teneur de son prochain livre sur la patrie grecque.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> V. Sébillotte, *Cahiers du Centre Glotz*, 10, 1999, p. 19-20.

« terrienne » disparaisse totalement. C'est là un usage du terme bien attesté à l'époque archaïque. Si pour Tyrtée (fr. 10 West), la patrie (πατρίδι, l. 2) s'assimile d'abord à la terre (πίονας αγρούς, l. 3 et γῆς, l. 13), elle désigne aussi la cité (πόλιν, l. 3). Chez Théognis, c'est surtout l'équivalent d'une entité politique (πατρίδα λιπαρὴν πόλιν, v. 947; πόλεως πατρίδος ήμετέρης, v. 1043-1044), comme d'ailleurs dans nombre des épigrammes attribuées par la tradition à Simonide (Anth. Pal. VII 251, 254, 508; XIII 11, 14, 20). À Athènes, les vers de Solon offrent un témoignage univoque. Honteux de constater la passivité de ses concitoyens dans la reconquête de Salamine, Solon s'exclamait εἴην δὴ τότ' ἐγὼ Φολεγάνδριος ή Σικινήτης ἀντί γ' Ἀθηναίου πατρίδ' ἀμειψάμενος, « puissé-je changer de patrie et devenir Pholégandrien ou Sicinète, plutôt qu'Athénien » (fr. 2 West). Enfin, rappelons aussi que le mot  $\pi\alpha\tau\rho$ ís est particulièrement fréquent dans les épitaphes d'Athéniens enterrés ou morts à l'étranger<sup>35</sup>, renforçant ainsi le sens politique concédé au terme εὐπατρίδης dans l'inscription funéraire de Chairion. La notion de patrie s'applique à l'État tel qu'il était perçu et pensé par les individus, avec tout ce que cela implique comme connotation affective. Il paraît donc parfaitement justifié d'accorder au mot εὐπατρίδης le double sens de « au bon père » <sup>36</sup> et de « favorable à sa patrie » <sup>37</sup>.

Il faut noter à cet égard que chez les Anciens, la haine de la tyrannie fut constamment associée à la défense de la patrie. C'est une chose particlièrement claire chez les principaux adversaires de Pisistrate :

- Déjà Solon proclamait qu' « il épargnerait sa patrie (πατρίδος) en refusant la tyrannie (τυραννίδος) et la contrainte amère, qui apportent souillure et déshonneur à la réputation d'un homme » (fr. 32 West).
- Selon Hérodote (VI 121-122), Callias fils de Phainippos, farouche adversaire de Pisistrate, aurait été l'un des plus zélés pour la libération de sa patrie (ἀνὴρ ἄκρος ἐλευθερῶν τὴν πατρίδα).
- Plutarque (de Her. malign. 16 [858c]) tenait quant à lui les Alcméonides pour les principaux acteurs de la libération de leur patrie (τοὺς Ἀλκμεωνίδας τὴν πατρίδα τῆς τυραννίδος ἐλευθερώσαντας).
- Quant aux tyrannoctones, plusieurs épigrammes entretenaient le souvenir de leur action héroïque en relation directe avec la notion de patrie. Les fouilles de l'Agora ont livré un fragment de la base inscrite du monument sculpté par Critios et Nésiotès<sup>38</sup> (477/6). Gravée sur

Le préfixe εὐ- a tantôt valeur d'adjectif (comme dans εὐπλόκαμος, « aux belles boucles »), tantôt d'adverbe (comme dans εὐήνεμος, « bien exposé au vent ») ; cf. Ed. Schwyzer, *Griechische Grammatik* I, Munich, 1939, p. 432-433. Au sens δ'εὐ-πατρ-ίδης, le préfixe εὐ- avait valeur d'adjectif.

St. Brunnsåker, The Tyrant-slayers of Kritios and Nesiotes. A Critical Study of the Sources and Restaurations, Stockholm, 1971, p. 84-88.

7

Parmi les monuments érigés en-dehors de l'Attique, retenons à Égine, la tombe de l'Athénien Antistatès (*IG* I³ 1503, vers 450-431) et à Lemnos, celle de -ysikydès (*IG* I³ 1506, vers 450-425). Parmi les monuments érigés à Athènes, citons le *dèmosion sèma* des morts des campagnes menées, semble-t-il en 447, dans l'Hellespont (*IG* I³ 1162), celui des citoyens tombés en 432 à Potidée (*IG* I³ 1179) et celui des morts d'une bataille indéterminée (*IG* I³ 1181).

Au sens δ'εὐ-πατρίδ-ης, le préfixe εὐ- avait une valeur adverbiale. Certes, après l'époque classique, ce sens fut d'ordinaire rendu en grec par le terme φιλόπατρις, moins ambigu ; cf. p.ex. Plutarque, *Timoléon* 3, 4 « Timoléon était très attaché à sa patrie (φιλόπατρις) et d'un caractère extrêmement doux, à part sa haine violente pour les tyrans (μισοτύραννος) et les méchants » ; Souda s.v. Φιλόπατρις ὁ φιλόπολις ; Anonym. ad. Arist. *Rhet.* 1400a29 οῖον εἰ φιλόπατρίς ἐστι, καὶ τὸν ὑπὲρ τῆς πατρίδος ἕληται κίνδυνον. Similairement, les traductions latines du terme κακοπατρίδης (cf. n. 13) par *patriae maleficum* et *malum patriae* sont donc loin d'être dénuées de tout fondement.

deux lignes, l'épigramme (IG I<sup>3</sup> 502) fut complétée, pour ce qui est du premier distique, grâce à Héphaistion (Enchiridion 4, 6):

```
[ἐ μέγ' Ἀθεναίοισι φόος γένεθ' hενίκ' Ἀριστο-]
γείτον hίππαρχον κτεῖνε καὶ] hαρμόδιο[ς].
               [- \simeq - \simeq - \pi \alpha] \tau \rho (\delta \alpha \gamma \bar{\epsilon} \nu \, \hat{\epsilon} \theta \hat{\epsilon} \tau \hat{\epsilon} \nu.
```

« Assurément, une grande lueur naquit pour les Athéniens, le jour où Aristogiton et Harmodios tuèrent Hipparque; ----- et] restaurèrent leur patrie. »

Une seconde inscription, trouvée à Chios, portait vers la fin du III<sup>e</sup> siècle le texte<sup>39</sup>:

Στῆσαι τοῦτο ἐδόκη[σεν Ἀθηναίοισιν Ἀριστο-] γείτονος αἰχμητ[οῦ σῆμα καὶ Άρμοδίου] οί κτάνον ἄνδρα τύρα [ννον έλευθερίην τ έσάωσαν] ψυχὰς παρθέμενο[ι πατρίδα γεν ἐθέσαν].

« Il a plu aux Athéniens que se dresse le tombeau d'Aristogiton armé d'une lance et d'Harmodios ; eux qui ont tué le tyran, sauvegardé la liberté et, risquant leur vie, restauré leur patrie. »

Enfin, une inscription du dernier tiers du IV<sup>e</sup> siècle, récemment découverte à Olbia<sup>40</sup>, loue de manière similaire ceux « qui tuèrent le tyran, sauvegardèrent la liberté de leur patrie et rendirent le peuple autonome », [ο]ι κτάνο[ν] ἄνδρα τύρα[ννον ἐλευθερίην τ ἐσάωσαν] | πατρίδι καὶ λαούς αότ[ονόμους ἔθεσαν]. Les inscriptions de Chios et d'Olbia reflètent la diffusion du culte héroïque des tyrannoctones dans les cités de la confédération maritime, part importante de la propagande politico-religieuse athénienne<sup>41</sup>. Elles dérivent sans doute d'un original attique commun, qui est probablement l'épitaphe du cénotaphe d'Harmodios et d'Aristogiton érigé au Céramique (Pausanias I 29, 15), tandis que l'inscription de l'Agora correspond à l'épigramme du monument sculpté par Critios et Nésiotès (éventuellement reprise à celui d'Anténor)<sup>42</sup>. Quelles que soient les attributions, il est surtout intéressant pour nous de constater que le terme πατρίς intervient systématiquement dans l'éloge des tyrannoctones, tant à l'Agora qu'au dèmosion sèma<sup>43</sup>.

Parmi tous ces « défenseurs de la patrie », seuls certains semblent s'être faits connaître sous le nom d'Eupatrides. Des individus évoqués ci-dessus, seul Callias fils de Phainippos, comme le rappellent les prétentions de son descendant, paraît avoir fait partie, avec Chairion et les ancêtres d'Alcibiade et d'Andocide, des fameux Eupatrides. Il est dès lors probable que ceux-ci n'aient été que l'une des diverses factions hostiles aux tyrans athéniens. Dans la lutte contre les tyrans, il est en effet vraisemblable qu'Eupatrides, Alcméonides et tyrannoctones aient constitué trois groupes en partie rivaux.

40

<sup>39</sup> SEG XVI 497; XVII 392.

A. Lebedev, « A New Epigram for Harmodios and Aristogeiton », ZPE, 112, 1996, p. 263-268.

B. Smarczyk, Untersuchungen zur Religionspolitik und politischen Propaganda Athens im Delisch-Attischen Seebund, Munich, 1990, p. 57 n. 68.

État de la question, A. Lebedev, ZPE, 112, 1996, p. 266-267, modifiant la vision de J. W. Day, « Epigrams and History: The Athenian Tyrannicides. A Case in Point », dans M. Jameson et al. (éd.), The Greek Historians. Papers Presented to A.E. Raubitschek, Stanford, 1985, p. 25-46.

<sup>43</sup> Une inscription d'Athènes (IG II-III<sup>2</sup> 5007) en lettres archaïsantes de l'époque d'Hadrien transcrit le texte d'un oracle qui aurait été délivré à Harmodios et Aristogiton avant leur assassinat. Si l'oracle est assurément post eventum, la présence du terme πατρίς n'en est pas moins éloquente.

Appartenir aux Eupatrides, comme le proclamait fièrement Chairion, n'était en réalité rien d'autre, dans l'Athènes de la fin du VI<sup>e</sup> et du V<sup>e</sup> siècle, que la conjonction de deux *modes de reconnaissance sociale*<sup>44</sup>: d'une part « énoncer une ascendance » —ce qui n'implique nullement la restitution d'un ordre nobiliaire aux origines ancestrales<sup>45</sup>— et d'autre part « défendre sa patrie » —éthique propre au bon citoyen, dont nous pourrions multiplier les exemples tant textuels qu'archéologiques<sup>46</sup>. Comme d'autres groupes fonctionnels (symposiastes...), les Eupatrides —et leurs descendants— se servaient du prestige du groupe pour faire valoir leur position dans la société athénienne. Au lieu d'incarner l'image d'une société verrouillée par un ordre nobiliaire, les Eupatrides s'inscrivent dans un contexte politique précis, celui de la lutte contre les tyrans, qui devint un thème essentiel du discours de l'Athènes démocratique et impérialiste durant toute l'époque classique.

### Décontextualisation historique et restriction sémantique

Reste à expliquer maintenant comment certains penseurs antiques et la plupart des historiens contemporains en sont venus à une vision étendue des Eupatrides, projetant leur existence sous la forme d'un large groupe nobiliaire dans l'histoire athénienne la plus reculée.

Si aux Ve et IVe siècles, quelques rares individus continuèrent à se dire issus des Eupatrides pour en retirer l'estime publique, le terme fut également utilisé dans un sens moins spécifique. Les occurrences de l'époque classique ne sont pas très nombreuses ; aussi vaut-il la peine de les présenter toutes<sup>47</sup>. Grands amateurs de l'ordre gentilice comme échelle d'évaluation sociale, les Tragiques y trouvèrent un vocable supplémentaire dénotant une ascendance noble. Dans l'Électre, qui est par excellence la tragédie de la fidélité fraternelle, Sophocle qualifie à deux reprises Oreste d'eupatride (v. 162 et 859). Chez Euripide, Admète évoque le couple plein de ce bonheur propre aux Eupatrides qu'il formait naguère avec Alceste, l'un et l'autre issus de parents distingués (κἄμ' ὀλβίζων ὡς εὐπατρίδαι κἀπ' ἀμφοτέρων ὄντες ἀριστέων σύζυγες εἴμεν ; Alceste v. 919-921). Dans l'Hippolyte, Euripide qualifie semblablement Thésée, « roi d'Athènes » (τὸν Ἐρεχθειδᾶν ἀρχαγόν, τὸν εὐπατρίδαν, v. 152) et « fils d'Égée » (τὸν εὐπατρίδην Αἰγέως παῖδα, v. 1282). Dans l'Iphigénie à Aulis, c'est Agamemnon (v. 177) et Thétis (v. 1077) qui reçoivent cet attribut, tandis que dans l'Ion, il s'agit de Créuse (v. 1073). Extrait de tout contexte historique, le terme εὐπατρίδης y perdit son sens politique tout à fait spécifique pour ne garder que sa valeur

Sur ce concept, je renvoie le lecteur à la démarche proposée dans ma thèse de doctorat (cf. n. 8).

Ce n'est d'ailleurs peut-être qu'à cette époque que les Alcméonides forgèrent leur nom et, partant, une partie de leur identité, en se servant du même schème gentilice. Sur l'instrumentalisation du personnage d'Alcméon dans la propagande exactement contemporaine de ces adversaires des tyrans, probablement pour se défendre d'une accusation de détournement de fonds dans la reconstruction du temple de Delphes, A. Duplouy, *AC*, 68, 1999, p. 15-16.

C. W. Müller, « Der schöne Tod des Polisbürgers oder 'Ehrenvoll ist es, für das Vaterland zu sterben' », Gymnasium, 96, 1989, p. 317-340; M. Sordi (éd.), Dulce et decorum est pro patria mori. La morte in combattimento nell'antichità, Milan, 1990; Fr. de Polignac, La naissance de la cité grecque. Cultes, espace et société, VIII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles, Paris, 1996<sup>2</sup>, p. 64-78.

Pour être complet, n'oublions pas ces sept ostraca assez singuliers des années 470, οù εὐπατρίδης qualifie Λιμός, apparemment la personnification de la Faim, qui pour l'heure restent hermétiques à toute explication; cf. F. Willemsen et St. Brenne, « Verzeichnis der Kerameikos-Ostraka », AthMitt, 106, 1991, p. 153; St. Brenne, « Ostraka and the Process of Ostrakophoria », dans W. D. E. Coulson et al. (éd.), The Archaeology of Athens and Attica under the Democracy, p. 21; P. Siewert (éd.), Ostrakismos-Testimonien I. Die Zeugnisse antiker Autoren, der Inschriften und Ostraka über das athenische Scherbengericht aus vorhellenistischer Zeit (487-322 v. Chr.), Stuttgart, 2002, p. 61 et 97-100. Songeons tout au plus aux basileis « mangeurs de présents » (δωροφάγοι), qui constituaient la cible d'Hésiode (Travaux, v. 39, 221, 264).

gentilice générale, contribuant, comme les termes εὐγενής, ἐσθλός ou ἀγαθός, à définir la position de chacun à travers une éthique de la noble ascendance.

Ainsi s'explique que dans le dialogue socratique qu'est l'Économique (1, 16-17), Xénophon fasse une allusion très générale à cette catégorie d'individus nobles (εὐπατριδῶν ἐνίων), qui ne mettent jamais en pratique leurs talents (ἐπιστήμας) ni ne se servent de leurs biens (τὰ κτήματα) pour accroître leurs domaines (αὔξειν τοὺς οἴκους), car ils n'ont pas de maîtres au-dessus d'eux qui les y contraindraient. Vers la même époque, l'auteur de comédie Alexis relevait, comme naguère les Tragiques en d'autres termes <sup>48</sup>, πένητας δ' εὐπάτριδας οὐδεὶς ὁρᾳ, « des nobles pauvres, personne n'en voit » (fr. 90, 3 Kock). Protégé de Ptolémée II Philadelphe, le poète buccolique Théocrite de Syracuse formulait cette belle expression ώς έξ εὐπατριδαν εἰς εὐπατρίδας pour désigner la lignée qui naîtrait de Ménélas et Hélène (*Idylle* XVIII 53). Diogène Laërce (II 105) dit quant à lui de Phidon d'Élis, un auditeur de Socrate, qu'il appartenait aux Eupatrides (τῶν εὐπατριδῶν), étendant lui aussi en dehors d'Athènes la pertinence de la désignation. Appliqué à des réalités romaines, le mot était du reste devenu l'équivalent du latin patricius (e.a. Denvs d'Halicarnasse 2, 9, 1; Dion Cassius 2, 9, 1; Plutarque, Publicola 18, 3; Paul-Émile 2, 1). De nombreux auteurs d'époque impériale —de Flavius Josèphe à Procope, en passant par Aelius Aristide, Polyen, Libanius, Eusèbe, Hérodien, Jean Chrysostome, Lucien et Philon— utilisèrent le mot en tant que terme générique désignant l'élite réputée noble de n'importe quelle cité, selon un usage dont certaines inscriptions contemporaines se font également l'écho<sup>49</sup>. À cet ensemble de textes, rattachons enfin les notices des lexicographes, Hésychius ou l'auteur de la Souda<sup>50</sup>, qui firent d'εὐπατρίδαι un synonyme d'εὐγενεῖς, achevant ainsi le processus de décontextualisation historique et de restriction sémantique du terme.

Ne retenant que la valeur gentilice du mot, popularisée et idéalisée par le théâtre athénien, certains auteurs antiques tentèrent néanmoins de rendre une dimension historique à ce groupe aux contours flous d'individus bien nés. Ainsi accordèrent-ils aux Eupatrides une place spécifique dans le schéma historiographique d'évolution institutionnelle de la cité d'Athènes. Détaillant la composition de l'Aréopage à l'époque de Solon, Philochore (FGrHist 328 F 20b) note, sans plus amples détails, que son recrutement se faisait parmi les citoyens les plus en vue (ἐξ ἀνδρῶν περιφανεστέρων) à l'exception, précise-t-il, des Eupatrides qui se distinguaient par leur richesse et leur tempérance (πλην έξ εὐπατριδῶν, ὡς ἔφημεν, καὶ πλούτωι καὶ βίωι σώφρονι διαφερόντων). L'auteur aristotélicien de la Constitution d'Athènes (XIII 2) rapporte qu'une décennie après le départ de Solon, alors que la situation politique était instable, le peuple élut dix archontes, πέντε μèν εὐπατριδῶν, τρεῖς δὲ ἀγροίκων, δύο δὲ δημιουργῶν. L'auteur fait apparemment allusion à trois « catégories sociales », qu'un fragment d'Aristote dit très anciennes ( $\pi \alpha \lambda \alpha i$ ) et nomme  $\xi \theta \nu \eta^{51}$ . Ces théorisations, nées chez les atthidographes, se retrouvent très clairement exposées chez Plutarque (*Thésée* 25, 2). Avant appelé tous les individus à se fondre en masse dans la nouvelle cité d'Athènes, Thésée ne laissa pas cette population mêlée porter le désordre et la confusion dans la démocratie (τὴν δημοκρατίαν). « Le premier, il sépara cette foule entre nobles, paysans et artisans», πρῶτος ἀποκρίνας χωρίς εὐπατρίδας καὶ γεωμόρους καὶ δημιουργούς. Aux Eupatrides, il confia la connaissance des affaires divines (γιγνώσκειν τὰ θεῖα), les magistratures (παρέχειν ἄρχοντας ἀποδούς), l'enseignement des lois (νόμων διδασκάλους είναι), ainsi que l'interprétation des coutumes profanes et sacrées (καὶ ὁσίων

.

Par exemple, Euripide, *Phén*. 442 « l'homme pauvre ne saurait être εὐγενής »

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Par exemple, *IG* II/III<sup>2</sup> 3978 l. 7; 7447 l. 6

<sup>50</sup> Hesychius, s.v. ἐξ εὐπατριδῶν ˙ ἐξ εὐγενῶν ; s.v. Ἀρμεθεῖς ˙ οἱ εὐπατρίδαι ἐν Κύπρω.

<sup>51</sup> Apud Pollux 8, 111 τρία δ' ἦν τὰ ἔθνη πάλαι, εὐπατρίδαι γεωμόροι δημιυργοί

καὶ ἱερῶν ἐξηγητάς). Il établit ainsi une égalité entre les citoyens, puisque les nobles l'emportaient en dignité (δόξη), les paysans en utilité (χρεία) et les artisans par le nombre (πλήθει). Plutarque (*Thésée* 32, 1) poursuit en notant que les puissants (τούς δυνατούς), excités par Ménesthée, le premier démagogue (πρῶτος ἐπιθέμενος τῷ δημαγωγεῖν), se sentirent alors dépouillés du pouvoir et de la royauté que chaque Eupatride exerçait dans son dème (ἀρχὴν καὶ βασιλείαν ἀφηρημένον ἑκάστου τῶν κατὰ δῆμον εὐπατριδῶν). Ces quelques textes évoquant les temps reculés d'Athènes sont à l'origine de toute la conception gentilice de la société et des institutions athéniennes archaïques. Le vocabulaire et les images n'en sont pourtant pas moins directement dérivés de la vie politique athénienne de l'époque classique. Le contraste est flagrant. Fort influencés par le succès contemporain du schème gentilice dans les modes individuels de reconnaissance sociale, les historiens athéniens à qui nous devons pareille mise en forme de leur passé n'avaient de toute évidence retenu des Eupatrides que leur *eugeneia*.

Nous ne reviendrons pas ici sur le principe de succession des constitutions, élément essentiel de toute l'historiographie politique antique, pour nous attacher à la genèse de cette « catégorisation » en divers groupes sociaux. À côté des atthidographes, mais dans ce même contexte culturel de l'Athènes classique, certains philosophes amorcèrent une réflexion sur la structure de la société. Urbaniste mais aussi théoricien, Hippodamos de Milet (apud Aristote, Pol. 1267b-1268a) esquissait le projet d'une cité composée de dix mille citoyens, divisée en trois parties (τὴν πόλιν τῷ πλήθει μὲν μυρίανδρον, εἰς τρία δὲ μέρη διῃρημένην): l'une d'artisans (τεχνίτας), l'autre de paysans (γεωργούς), la troisième de défenseurs armés (τὸ προπολεμοῦν καὶ τὰ ὅπλα ἔχον). Dans le *Timée* (24 a-c), Platon prêtait à l'Athènes « d'il y a neuf mille ans » une structure multipartite, distinguant la classe des prêtres (τὸ τῶν ἱερέων γένος), celle des artisans (τὸ τῶν δημιουργῶν), celles des bergers, veneurs et laboureurs (τὸ τε τῶν νομέων καὶ τὸ τῶν θηρευτῶν τό τε τῶν γεωργῶν) et celle des combattants (τὸ μάχιμον γένος). Dans le Critias (110c-112e), décrivant ces mêmes Athéniens « d'il y a neuf mille ans », le philosophe recomposait en outre une géographie sociale de l'Attique : des différentes catégories (ἔθνη) de citoyens, celle des artisans (περὶ τὰς δημιουργίας ὄντα) et celle des paysans (τὴν ἐκ τῆς γῆς τροφήν) habitaient alors la périphérie et les pentes de l'Acropole, tandis que la classe des guerriers (τὸ μάχιμον) résidait sur son sommet. D'après Strabon (VIII 7, 1 C 383) enfin, qui se base probablement sur l'une ou l'autre Atthis<sup>52</sup>, Ion répartit d'abord la population d'Athènes en quatre tribus (εἰς τέτταρας φυλάς), puis la réorganisa selon quatre modes vie (εἰς τέτταρας βίους): agriculteurs (γεωργούς), artisans (δημιουργούς), prêtres (ἱεροποιούς) et gardiens (φύλακας).

Par l'hésitation entre les mots  $\mu \not\in \rho \eta$ ,  $\not\in \theta \nu \eta$  et  $\gamma \not\in \nu \eta$ , les penseurs antiques témoignent en réalité des mêmes difficultés qu'ont eues les commentateurs modernes pour définir ces groupes sociaux et les caractériser à travers les notions d'« ordre », de « caste » ou de « classe » évoquées en introduction. Il n'en reste pas moins qu'entre la *Politique* d'Aristote, à qui l'on reconnaît une certaine valeur historique, et les dialogues de Platon, plus volontiers rangés parmi les œuvres philosophiques, la différence n'est pas très grande. La description platonicienne de l'Athènes « d'il y a neuf mille ans » a-t-elle vraiment un statut épistémologique différent du tableau aristotélicien de l'Athènes de Thésée ? Les démarches des deux auteurs sont en réalité fort semblables et il est essentiel, pour reprendre les mots de P.J. Rhodes, « to see the whole theory of a division against the background of the philosophy

--

P. J. Rhodes, A Commentary on the Aristotelian Athenaion Politeia, p. 67.

which produced it »<sup>53</sup>. Il n'est donc guère justifié d'accorder sur ce point à la *Constitution d'Athènes* plus de crédit historique qu'aux textes de Platon. Néanmoins, comme le notait très justement il y a près de trois quarts de siècle Louis Gernet<sup>54</sup>, « un texte est toujours un témoignage : si celui-là ne concerne pas l'histoire constitutionnelle du VI<sup>e</sup> siècle, il peut concerner l'histoire des idées au V<sup>e</sup> ». Et c'est bien là l'essentiel, car si ces textes nous en apprennent peu sur l'Athènes archaïque, ils sont en revanche une source inestimable d'informations sur les préoccupations des penseurs de l'Athènes classique, ainsi que sur les représentations que les Athéniens se donnaient alors de leur propre passé.

De fait, d'un strict point de vue structurel, les classifications d'Hippodamos et de Platon ne sont guère différentes de celle d'Aristote. D'un auteur à l'autre, la correspondance entre les deux premières catégories sociales, celles des artisans et des cultivateurs, est immédiate. L'adéquation des prêtres et des combattants de Platon aux Eupatrides d'Aristote demande en revanche un mot d'explication. L'activité sacerdotale des Eupatrides n'est pas à mettre en doute chez les atthidographes, puisque Plutarque (*Thésée* 25, 2) leur reconnaît la gestion des affaires divines. Quant à leur activité guerrière et à la possession d'armes, elle pourrait en appeler au temps où les Eupatrides —ceux, historiques, de la fin du VI<sup>e</sup> siècle— défendaient leur patrie de la menace que constituaient les tyrans, souvenirs glorieux qu'entretenaient alors ces Callias, Alcibiade et autre Andocide.

\*

C'est là d'ailleurs un élément qui nous permet de revenir, en conclusion, à cette poignée d'individus intrépides. Il est probable en effet que face à Pisistrate, les Eupatrides avaient décidé de conserver leurs armes. Le rapport des tyrans athéniens au port d'arme est bien documenté. Après la bataille de Pallénè, le tyran avait désarmé tous les Athéniens et fait déposer leurs armes au Théséion<sup>55</sup>. Rappelons également qu'après avoir combattu l'octroi à Pisistrate d'une garde armée, Solon aurait lui-même déposé sa panoplie devant sa porte et proclamé « moi, du moins, j'aurai tenté ce qui était possible pour sauver ma patrie et ses lois », ἐμοὶ μέν ὡς δυνατὸν ἦν βεβοήθηται τῇ πατρίδι καὶ τοῖς νόμοις, invitant de plus jeunes à poursuivre la lutte<sup>56</sup>. Enfin, immédiatement après l'assassinat d'Hipparque, Hippias fit désarmer par son escorte tous les hoplites du cortège, interdisant qu'à l'avenir quiconque se promène muni d'autres armes que un bouclier et une lance<sup>57</sup>. Tout en constituant leur renom par des prétentions gentilices, les Eupatrides de la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle pourraient avoir choisi d'incarner, contre Pisistrate et la rupture du vieux couple citoyen-soldat, le maintien de l'idéal civique, conservant leurs armes en dépit de l'interdiction formelle et des conséquences que leur acte pouvait entraîner. Le souvenir de ces « nobles défenseurs de leur patrie » se perpétua ensuite, totalement décontextualisé et réinterprété dans une perspective historiographique plus vaste (celle de la succession des régimes politiques), pour former l'un des éléments de la structure sociale prêtée à l'Athènes de Thésée, dont la cité classique —à travers toute la politique de Cimon notamment— se disait l'héritière.

Alain Duplouy

<sup>53</sup> Ibidem, p. 72. Influencé par l'opinio communis, Rhodes nie cependant l'extension de ces théorisations aux Eupatrides : « the Eupatrids were the nobiles of pre-Solonian Athens and the occupational classes were the product of later theory » (p. 183, ad XIII 2).

L. Gernet, « Les dix archontes de 581 », *RPh*, 12, 1938, p. 216-227 (citation, p. 227).

Constitution d'Athènes XV 3-5. Sur le désarmement des Athéniens comme mode d'enracinement de la tyrannie, L. de Libero, *Die archaische Tyrannis*, p. 64-65.

Constitution d'Athènes XIV 2; Plutarque, Solon 30, 7

Thucydide VI 58 (contesté par la *Constitution d'Athènes* XVIII 4)